



Paris, le 17 juillet 2025

4ème réunion du Groupe de travail Assurance qualité et Formation continue

Le 16 juillet 2025

Présents

Pour l'administration :

D.S.R. :

- Catherine BACHELIER, Sous-directrice ERPC
- Nathalie MARTIN NDIAYE, Cheffe du BRF
- Christophe DUVERNE, Chef du BRPCE
- Julie SEVILLA, chargée de mission de l'animation de la politique éducative
- Damien LAPLACE, Chef du BRFPER
- Richard HUA, BQM
- Anne SEBIRE-LOUIS, BQM
- Nicolas JAUFFRET, BQM

Pour le SANEER & SR :

- Martine FOLTZER, SGA
- Maxime BOURGEOIS, SN
- Hamid MOSBAHI, SN

Autre OS :

Snica-fo

Une délégation du SANEER & SR a été reçue dans le cadre du groupe de travail relatif à l'assurance qualité et la formation continue.

Mme BACHELIER, retenue au cabinet du ministre suite à une audience, concernant les délais d'attente, avec les des organisations patronales (OP) des EECA, est en chemin pour rejoindre ce GT.

En son absence, Monsieur DUVERNE ouvre cette quatrième réunion et précise que Madame MARTIN-NDIAYE présentera le relevé de décisions de la dernière audience afin de pouvoir échanger avec les organisations syndicales.

Il est prévu deux heures de réunion, une heure pour le GT et la seconde afin que la Sous-directrice fasse une restitution de l'audience au cabinet du ministre, soit trente minutes par OS.

Nos homologues syndicaux estiment qu'il ne faut pas « brider » le GT et qu'il ne doit pas être amputé sur des motifs extérieurs (sic) ! Ils expriment également le soupçon que l'absence de la sous-directrice ne soit en réalité qu'un leurre pour réduire le GT, chose que dément immédiatement M. DUVERNE. **Pour sa part, le SANEER & SR estime que l'actualité brûlante et la défense de notre métier doivent être la priorité. Priorité que nous avons donné dans nos actualités et en particulier par la publication d'un communiqué de presse (voir [actualité du 8 juillet 2025](#)).**

Mme BACHELIER arrive vers 14h50 et annonce que le Directeur de cabinet du ministre souhaite recevoir les organisations syndicales représentatives des IPCSR et DPCSR dans l'après-midi. Il a proposé de recevoir l'une des OS à 16h00 et l'autre à 18h00.

Le SANEER & SR sera reçu à 16h00.

La Sous-directrice nous informe qu'elle a porté très fortement cette demande avec la Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière.

Les principales demandes des OP sont l'augmentation du volume de formation minimale qui

passerait à 28 heures, l'augmentation du vivier des examinateurs afin de palier au manque de places d'examen et enfin, un « test d'admissibilité », sous la forme d'un test de perception des risques avant l'examen pratique, pour lequel elles ne sont pas toutes d'accord.

Le GT débute par l'évocation du calendrier prévisionnel des prochaines réunions. Le GT du jour étant tronqué par l'audience avec le cabinet du ministre, il est nécessaire de prévoir une réunion supplémentaire. Après discussion les dates du 04 et 17 septembre sont fixées.

Mme MARTIN-NDIAYE revient brièvement sur le groupe de travail du 1er juillet, au cours duquel l'INSERR a présenté son dispositif de formation continue. Le catalogue de formation a été examiné, et l'idée a été émise d'évaluer dans quelle mesure il répond aux exigences de la Directive européenne (DE) relative au permis de conduire.

Un travail de correspondance entre les modules existants et les items de la DE est en cours. Il vise à vérifier que l'ensemble des points de la Directive sont bien couverts par l'offre actuelle de l'INSERR ou, le cas échéant, à identifier les modules à créer ou à compléter. Ce travail devrait être présenté lors du présent groupe de travail.

Par ailleurs, à partir du bilan des formations 2026, un item spécifique sera intégré pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Directive.

Un autre point de réflexion porte sur le statut des réunions techniques. Dans leur format actuel, ces réunions relèvent principalement de l'information des agents, mais ne sont pas considérées comme des actions de formation. L'objectif est donc d'élaborer un canevas permettant de les structurer de façon à ce qu'elles puissent être prises en compte dans le bilan des formations.

Les organisations syndicales rappellent néanmoins que les réunions techniques ne doivent pas être assimilées à des formations à part entière.

Le SANEER & SR précise toutefois que ces réunions tiennent un rôle central dans la transmission des informations métier. Elles doivent permettre à la direction métier, via les DPCSR, de diffuser aux IPCSR les nouveautés et les évolutions réglementaires. Actuellement, ces informations sont encore trop souvent relayées sur le terrain par les IPCSR stagiaires aux IPCSR titulaires, ce qui est un comble.

L'administration en convient et indique que le suivi des réunions techniques sera intégré, en complément, au bilan des formations.

À la demande de l'administration, le SANEER & SR est invité à détailler sa contribution relative aux formations continues.

Le SANEER & SR rappelle les éléments présentés dans sa contribution transmise par courrier le 9 juillet, et réaffirme que ces formations peuvent être assurées par des IPCSR formateurs ou référents.

S'agissant de la formation pratique à la conduite des véhicules, il est proposé de solliciter l'INSERR pour les catégories B et GL, ainsi que les centres de formation motocyclistes de Sens et Fontainebleau pour les deux-roues. Ces derniers disposent en effet des ressources nécessaires : formateurs qualifiés, véhicules adaptés, et équipements de protection individuelle.

La formation envisagée pourrait s'appuyer sur le stage actuellement destiné aux chargés de mission deux-roues motorisés et aux IDSR, en adaptant son contenu aux besoins spécifiques des IPCSR, dont certains n'ont pas pratiqué la conduite motocycliste depuis plusieurs années.

Le SNICA, après consultation des DPCSR et des IPCSR, fait part d'un refus majoritaire des inspecteurs d'être formés par des collègues appartenant à ce qui serait perçu comme une caste de référents. Le syndicat insiste pour que la formation soit assurée exclusivement par les Délégués, en tant que cadres, afin qu'ils ne perdent pas en compétences techniques.

Le SANEER & SR relativise cette affirmation, précisant que les retours de terrain dont il dispose ne confirment pas l'existence d'un tel rejet.

L'administration souligne par ailleurs que des IPCSR détachés auprès de l'INSERR interviennent

déjà dans des missions de formation, ce qui montre que ce type de dispositif est opérationnel.

Le SANEER & SR rappelle, comme lors de la réunion du 1er juillet, que tous les DPCSR ne sont pas nécessairement volontaires pour assurer l'animation des formations, et que leur charge de travail actuelle n'est pas toujours compatible avec cette mission.

Il est cependant indiqué que les formations devront être mises en œuvre sous l'autorité du DPCSR du département.

Le SANEER & SR attire également l'attention sur les départements dans lesquels le poste de DPCSR est vacant, soulignant qu'ils ne doivent pas être exclus du dispositif de formation.

Enfin, il est précisé que, dans certains départements, les DPCSR rencontrent déjà des difficultés à organiser des réunions techniques. Dans ce contexte, la mise en œuvre de formations conformes aux exigences de la DE semble difficile sans un appui extérieur.

La délégation du SANEER & SR étant attendue à 16H00, place Beauvau, au Cabinet du ministre, il est mis fin à la réunion pour lui permettre ainsi qu'à la Sous-directrice de faire le déplacement.

Rédacteurs :

Hamid MOSBAHI,
Maxime BOURGEOIS,
Martine FOLTZER.



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

